

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

CONVENTION CLARTÉ



# RECUEIL DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019



# GÉNÉRALITÉS .....

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019 .

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Caisses de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).

## PRIX ET TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

## CONTACTS

Votre conseiller Crédit Mutuel est votre premier interlocuteur.

## BONNE EXÉCUTION DES CONTRATS – RÉCLAMATIONS

Les demandes du CLIENT portant sur la bonne exécution du contrat conclu avec la BANQUE, de même que les réclamations portant sur tout produit ou service de la BANQUE sont à formuler, soit directement auprès des Caisses de la BANQUE, soit par courrier ou par courriel. L'adresse e-mail de la BANQUE est disponible sur le site [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).

Le CLIENT peut aussi appeler le numéro dédié : 

APPEL NON SURTAXÉ

## DATES DE VALEUR

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Caisses et sous [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

## CMUT DIRECT, VOS OPÉRATIONS EN LIGNE

- site Internet : [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr)

## RECOMMANDATIONS

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre conseiller.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre conseiller qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

## PERTE OU VOL DE VOS CARTES

### Opposition 24h/24 – 7j/7

- sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) si vous êtes abonné à un contrat CMUT Direct
- par téléphone en France au 03 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)
- par téléphone depuis l'étranger : + 33 3 88 40 10 00 (n° non surtaxé, coût selon opérateur)

# SOMMAIRE

## GESTION DU COMPTE 4

Services courants et informations	4
Suivi particulier du compte	4
Arrêté de compte	5
Eurocomptes	5

## MOYENS DE PAIEMENT EN EURO AU SEIN DE LA ZONE SEPA 6

Définitions et informations pratiques	6
Moyens de paiement – Les encaissements	6
Moyens de paiement – Les paiements	7

## MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX 9

Définitions et informations pratiques	9
Frais liés aux opérations internationales	9
Moyens de paiement à l'export – Les encaissements	10
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	11

## MONÉTIQUE 12

Solutions d'acceptation	12
Cartes	12

## BANQUE À DISTANCE 13

Abonnement à des services de banque à distance	13
--	----

## CRÉDITS 14

Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15

## GARANTIES 15

Engagements par signature donnée	15
Actes de garantie reçue	15

## AUTRE SERVICE AUX PROFESSIONNELS 16

Service e-factures	16
--------------------	----

# GESTION DU COMPTE.....

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	<b>GRATUIT</b>
Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	27,00 €
Relevé de compte, envoi postal	
▶ Mensuel	<b>GRATUIT</b>
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,15 €
Documents Via Internet (dématérialisation des documents sur CMUT Direct, dont les relevés de comptes)	<b>GRATUIT (1)</b>
Réédition de mouvements, par demande	6,00 €
Conservation de relevés au guichet, par trimestre	11,20 €
Frais de recherche de documents ou d'opérations	
▶ Ancienneté ≤ à 12 mois (simple)	15,50 € HT sur devis
▶ Ancienneté > à 12 mois (complexe)	
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	7,00 €
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	6,50 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,15 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, d'absence de procuration bancaire, de non fusion des comptes de gestion immobilière...)	9,60 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	80,00 € HT
Renseignements commerciaux	
▶ Domiciliation connue (+ frais réels)	11,60 € HT 26,60 € HT
▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ frais réels)	
Diagnostic Annuel d'Entreprise (DAE)	
▶ DAE complet sans Eurocompte PRO	40,00 € HT
▶ DAE complet avec Eurocompte PRO	26,50 € HT
▶ DAE allégé sans Eurocompte PRO	15,00 € HT
▶ DAE allégé avec Eurocompte PRO	<b>GRATUIT</b>
Centralisation de trésorerie (CDT)	
▶ Frais de mise en place	1 000,00 €
▶ Commission de gestion par compte, par mois	26,50 €
▶ Commission de modification (ajout, suppression de comptes)	21,00 €
▶ Extrait de compte (SWIFT MT940, MT942) : envoi/récupération, par compte – Forfait mensuel, par service SWIFT	38,00 € HT

(1) Hors frais d'abonnement CMUT Direct, et hors coûts du fournisseur d'accès à internet et de l'opérateur.

SUIVI PARTICULIER DU COMPTE	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois <sup>(2)</sup>	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans <sup>(2)</sup>	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	13,50 €
Commission d'intervention	
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
▶ Frais par opération	8,50 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (avis et oppositions à tiers détenteur, oppositions administratives et saisies assimilées)	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier
▶ Maximum	82,00 € HT
Frais par saisie-attribution	82,00 € HT

(2) Dans la limite du solde créditeur du compte.

## ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

### INTÉRÊTS DÉBITEURS

**Calcul des intérêts débiteurs** : sur la base des "nombres" de la période d'arrêté, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur \* nombre de jours \* taux / 365.

**TEG des découverts non autorisés** : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts aux personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

### COMMISSION DE RISQUE

Commission de plus fort découvert

Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêté.

Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France.

Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêté.

0,65 ‰<sup>(1)</sup>

### COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, par mois :

► Association

**GRATUIT**

► Auto-entrepreneur

5,25 €

► Entreprise individuelle

10,50 €

► Société

15,75 €

Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum

2,00 ‰<sup>(1)</sup>

► Minimum par arrêté

5,00 €

Commission de confirmation de crédit

1,00 %

Taux appliqué sur le montant du crédit en place à la date d'arrêté

Commission de non utilisation de crédit

1,00 %

Taux appliqué à la quote-part non utilisée du crédit accordé pour la période d'arrêté

Frais d'écriture comptable, par écriture

0,07 €<sup>(1)</sup>

(facturation des mouvements au débit et au crédit du compte)

Fusion de comptes, par arrêté et par compte fusionné

8,50 €

Frais d'édition d'échelle d'intérêts, l'unité

5,40 €

### EUROCOMPTE

Cotisation à une offre groupée de services, par mois, à partir de :

► Eurocompte ASSO Tranquillité

3,40 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte ASSO Confort

11,60 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte PRO Tranquillité

14,75 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte PRO Confort

17,30 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte PRO Sérénité

23,40 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte Auto-entrepreneur

8,30 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte Agri

14,50 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte Professions de santé

12,40 € HT<sup>(2)</sup>

► Eurocompte Startup

14,75 € HT<sup>(2)(3)</sup>

► Eurocompte Pro Agri, souscrit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013

14,75 € HT<sup>(2)</sup>

Option forfait de Commission de Mouvement :

► pour les Eurocomptes PRO Tranquillité, Confort, Sérénité :

– Jusqu'à 15 k€ de flux débiteurs mensuels

– Au delà

7,00 €

Cf. tarification standard  
Nous consulter

► pour l'Eurocompte Agri

(1) Gratuit pour les associations. (2) Plus TVA sur l'abonnement CMUT Direct. (3) - 30 % la 1<sup>re</sup> année d'existence de l'entreprise.

Services Bancaires de Base (SBB) imposés par la Banque de France (ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu aux articles L.312-1 III et D. 312-5-1 du Code Monétaire et Financier). Un compte (ouverture, tenue et clôture), un changement d'adresse par an, les relevés d'identité bancaire (à la demande), les virements SEPA (au guichet ou à distance), l'envoi mensuel d'un extrait de compte, les opérations de caisse, les remises de chèques, les dépôts et retraits d'espèces aux guichets de la banque, les paiements par prélèvement, un contrat de gestion de compte à distance, une carte de paiement à autorisation systématique (en inclusion : paiements d'opérations sur Internet et retraits d'espèces dans l'UE) et deux formules de chèques de banque par mois.

**GRATUIT**

# MOYENS DE PAIEMENT EN EURO AU SEIN DE LA ZONE SEPA . . .

## DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

EEE (Espace Économique Européen) : 28 pays de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.  
Zone SEPA (Single Euro Payments Area) : EEE + la Suisse, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, Principauté d'Andorre et Cité du Vatican.

La réglementation européenne a défini le cadre juridique des services de paiement au sein de l'EEE et introduit de nouveaux moyens de paiement "SEPA" (en EUR) uniformisant le virement et le prélèvement sur l'ensemble de la zone SEPA.

Certains moyens de paiement nationaux en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie n'ont pas migré vers le SEPA.

Pour être éligible SEPA, un virement doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euros,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option "SHA"),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number - Identifiant international d'un compte) du bénéficiaire.

La Directive des Services de Paiement (DSP) 2 n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais "SHARE", tous les ordres émis et reçus avec option "BEN" (ensemble des frais à la charge du bénéficiaire) ou "OUR" (ensemble des frais à la charge de l'émetteur du virement), seront automatiquement transformés par nos soins en ordres avec option "SHARE".

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).

## MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

### MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

► Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :

- Demande d'ICS à la Banque de France
- Intervention sur ICS

► Encaissement de SDD par télétransmission ou Internet (CMUT Direct)<sup>(1)</sup> :

- Commission de remise, par fichier
- Commission de service, par SDD Core
- Commission de service, par SDD B2B

► Service d'enrichissement avec données du mandat

► Autres services (numérisation et archivage des mandats...)

► SDD remis et retourné impayé

40,00 €  
Nous consulter

**GRATUIT**  
0,30 €  
Nous consulter  
Nous consulter  
Nous consulter  
10,00 €

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

► Réception d'un SCT

► Réception d'un virement instantané

**GRATUIT**  
1,00 €

SEPA-Mail

► Émission de demandes de règlement de factures

► Contrôle de coordonnées bancaires

Nous consulter  
Nous consulter

### MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

► Versements d'espèces en EUR

► Versements d'espèces en EUR "grands remettants"<sup>(2)</sup> :

- Par remise
- Comptage billets triés
- Comptage monnaie en vrac
- Écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)
- Autre conditionnement

**GRATUIT**  
5,00 €  
1,40 ‰  
5,00 ‰  
10,00 €

Nous consulter

Comptabilisation sur fichier

Nous consulter

(1) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(2) Au-delà de 20 000 € en billets par mois et/ou de 3 000 € en monnaie par mois.

Chèques en EUR payables en France	8,50 € HT <b>GRATUIT</b> 7,40 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Frais d'envoi de bordereaux de remises de chèque(s) en RAR à domicile</li> <li>▶ Remise de chèque(s) classique(s) au guichet ou au GAB, par chèque</li> <li>▶ Remise de chèque(s) classique(s) nécessitant un traitement spécifique (mal signé, mal endossé...)</li> <li>▶ Remise de chèque(s) "grands remettants"<sup>(1)</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Chèque classique</li> <li>– Image chèque</li> </ul> </li> <li>▶ Chèque remis et retourné impayé : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pour motif sans provision</li> <li>– Autres motifs</li> </ul> </li> </ul>	<p>Nous consulter Nous consulter</p> <p><b>GRATUIT</b> 16,20 €</p>
Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. moyens de paiement internationaux

(1) Au-delà de 200 chèques remis par mois.

Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Télétransmission ou Internet (CMUT Direct)<sup>(2)</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Commission de remise, par remise</li> <li>– Commission de service, par effet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin "SBF"</li> <li>• Crédit Après Encaissement "CAE"</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>▶ Papier : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Commission de remise, par remise</li> <li>– Commission de service, par effet : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin "SBF"</li> <li>• Crédit Après Encaissement "CAE"</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>▶ Commissions liées : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Demande de prorogation<sup>(3)</sup>, réclamation<sup>(3)</sup>, modification<sup>(3)</sup>, annulation<sup>(3)</sup>, présentation à l'acceptation<sup>(3)</sup></li> <li>– Effet remis retourné impayé</li> </ul> </li> </ul>	<p>0,35 € 15,00 €</p> <p>6,00 €</p> <p>4,00 € 15,00 €</p> <p>14,00 €</p> <p>14,00 €</p>

(2) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(3) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu.

Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. moyens de paiement internationaux
Virements non SEPA	<b>GRATUIT</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance de France</li> <li>▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR en provenance d'un autre pays de la zone SEPA (hors France)</li> <li>▶ Virement ordinaire en provenance d'un tiers non automatisable</li> </ul>	<p>Cf. moyens de paiement internationaux 8,50 €</p>
Remises documentaires et crédits documentaires	Cf. moyens de paiement internationaux

## MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

### MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)	<b>GRATUIT</b> <b>GRATUIT</b> Cf. page 14
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement ou modification du mandat</li> <li>▶ Paiement d'un prélèvement</li> <li>▶ Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos</li> <li>▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Prélèvement ≤ 20,00 €</li> <li>– Au-delà de 20,00 €</li> </ul> </li> <li>▶ Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision</li> <li>▶ Opposition ou révocation de mandat</li> </ul>	<p>Montant du prélèvement</p> <p>20,00 € 20,00 € 20,00 €</p>

<b>Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)</b>	
▶ Frais par virement occasionnel :	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
– Entre vos comptes	
– Autres destinataires :	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
• Saisi dans CMUT Direct	<b>3,50 €</b>
• Saisi au guichet avec IBAN	
▶ Frais de mise en place d'un virement permanent :	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
– Saisi dans CMUT Direct	<b>5,25 €</b>
– Saisi au guichet avec IBAN	
▶ Frais de modification d'un virement permanent :	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
– Saisi dans CMUT Direct	<b>2,50 €</b>
– Saisi au guichet avec IBAN	<b>0,09 €<sup>(2)</sup></b>
▶ Frais par virement permanent	
▶ Virement sur liste, par télétransmission ou Internet (CMUT Direct) :	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
– Commission de remise, par fichier	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>
– Commission de service par virement saisi sur CMUT Direct PRO	<b>0,09 €<sup>(3)</sup></b>
– Commission de service, par virement	
▶ Virement sur liste, sur support papier :	<b>GRATUIT</b>
– Commission de remise, par remise	<b>1,10 €</b>
– Commission de service, par virement	<b>5,35 €</b>
▶ Virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	<b>3,00 €</b>
▶ Virement instantané émis	

### MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

#### Espèces

▶ Retrait d'espèces en EUR en agence sans émission de chèque :	<b>GRATUIT</b>
– Retrait de billets	<b>0,07 €</b>
– Retrait de monnaie roulée, par rouleau	
▶ Commande ou échange d'espèces en EUR, suivant la volumétrie et la fréquence	<b>Nous consulter</b>

#### Chèques en EUR payables en France

▶ Frais d'envoi de chéquier en RAR à domicile	<b>Frais postaux</b>
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque ou certifié	<b>11,00 €</b>
▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur :	<b>GRATUIT</b>
– avec Assur-Carte Pro	<b>15,15 €</b>
– sans Assur-Carte Pro, par chèque	<b>29,70 €</b>
– sans Assur-Carte Pro, par chéquier	<b>13,50 €</b>
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	<b>30,00 €</b>
– Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	<b>50,00 €</b>
– Chèque supérieur à 50,00 €	<b>19,10 €</b>
▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression)	
▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	<b>19,25 €</b>

#### Chèques en EUR payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

**Cf. moyens de paiement internationaux**

#### Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable en France

▶ Règlement d'effets	<b>GRATUIT</b>
▶ Rejet d'un effet domicilié	<b>14,00 €</b>
▶ Envoi d'un relevé papier des LCR à payer	<b>2,00 €</b>
– Accès au relevé des LCR à payer via le service DVI (Document Via Internet)	<b>GRATUIT<sup>(1)</sup></b>

#### Effets : lettre de change ou billet à ordre en EUR payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

**Cf. moyens de paiement internationaux**

(1) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(2) Gratuit pour les Associations (hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur).

(3) Gratuit pour les Associations, par Internet (hors frais d'abonnement Banque à Distance et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur).



Virements non SEPA	Télétransmission <sup>(1)</sup> ou CMUT Direct <sup>(1)</sup>	Au guichet
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination de la France	6,25 €	8,25 €
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) en EUR à destination des autres pays de la zone SEPA (hors France)	Cf. moyens de paiement internationaux	
▶ Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF, ...)	5,15 €	7,15 €
▶ Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	3,00 €	3,00 €
▶ Virement ordinaire vers un tiers, jusqu'à 50 000 € – Virement non automatisable avec option de frais "SHA"	8,50 €	12,00 €
▶ Virement ordinaire vers un tiers, au-delà de 50 000 €	Cf. virement ordinaire international	
Remises documentaires et crédits documentaires		Cf. moyens de paiement internationaux

## MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX.....

(opérations hors zone SEPA ou en devise autre que l'euro)

### DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent les opérations en euro en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. définition page 6), ainsi que les opérations réalisées dans une devise autre que l'euro quel que soit le pays.

Imputation des frais :

Il existe 3 options d'imputation des frais liés aux transferts internationaux :

- "OUR" : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Tous les ordres transmis avec cette option seront exécutés sous votre pleine et entière responsabilité.
- "SHA" (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. "SHA" est l'option retenue par défaut.
- "BEN" (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Si le virement a été émis avec option "SHARE" ou "BEN", le montant crédité peut être différent du nominal.

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de Banque à Distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 13).

### FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission supplémentaire en cas de change (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises)	9,50 €
Délivrance d'un avis d'opéré papier complémentaire	4,00 €
Délivrance d'un avis d'opéré sur banque à distance	<b>GRATUIT <sup>(1)</sup></b>
Frais de port (sur chèques en CAE <sup>(2)</sup> , effets, remises documentaires) :	
▶ Sécurisé	36,50 € HT
▶ Non Sécurisé	8,00 € HT
Impayé sur chèques et effets (hors effets documentaires)	21,10 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	24,40 €
Modification sur effets et remises documentaires	24,15 €
Commission pour émission d'une lettre-chèque (frais supplémentaires)	16,25 €
Demande de justificatif de paiement	20,45 €

(1) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(2) Crédit Après Encaissement.

## MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

<b>Espèces</b>	
▶ Vente en compte de devises au guichet	1,60 €
<b>Virements<sup>(1)</sup></b>	
▶ Virement ordinaire international :	
– Commission de rapatriement	10,50 €
– Frais pour virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires)	3,05 €
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) :	
– Commission de rapatriement	<b>GRATUIT</b>
– Frais pour virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires)	3,05 €
<b>Chèques<sup>(1)</sup></b>	
▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin “SBF” :	
– Commission d'encaissement	1,00 ‰
• Minimum	14,20 €
• Maximum	55,00 €
▶ Crédit Après Encaissement “CAE” :	
– Commission de dossier spécifique CAE (en sus de la commission d'encaissement “SBF”)	19,90 €
<b>Effets<sup>(1)</sup></b>	
▶ Commission d'encaissement	0,10 %
– Minimum	15,00 €
– Maximum	93,00 €
<b>Remises documentaires<sup>(1)</sup></b>	
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	72,50 €
– Maximum	210,00 €
▶ Frais d'impayé	70,00 €
<b>Crédits documentaires<sup>(1)</sup></b>	
▶ Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	0,10 %
– Minimum	100,00 € HT
▶ Confirmation (taux prorata temporis variable en fonction du risque pays et du risque banque)	Nous consulter
– Minimum (variable en fonction du risque pays et du risque banque)	de 150,00 € à 310,00 €
▶ Levée de documents - Utilisation (perception sur le montant des documents reçus)	0,15 %
– Minimum	125,00 € HT
▶ Frais de message	20,00 € HT
▶ Port Sécurisé	40,00 € HT
▶ Commission de transfert, modification simple ou de montant, Acceptation/Engagement de paiement différé	Nous consulter

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre le cas échéant.



## MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS

### Espèces

▶ Achat en compte de devises au guichet	1,60 €
---	--------

### Virements<sup>(1)</sup>

▶ Virement ordinaire international :	
– Commission de transfert :	
• Télétransmission ou Internet (CMUT Direct) <sup>(2)</sup>	10,50 €
• Papier	15,00 €
– Frais par virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires)	3,05 €
– Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite)	8,25 €
▶ Virement Orienté Trésorerie (VOT) :	
– Commission de transfert :	
• Télétransmission ou Internet (CMUT Direct) <sup>(2)</sup>	9,80 €
• Papier	14,30 €
– Frais par virement occasionnel incomplet (frais supplémentaires)	3,05 €

### Chèques<sup>(1)</sup>

▶ Commission de transfert	13,80 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Cf. chèques en € payables en France

### Effets<sup>(1)</sup>

▶ Commission de transfert	13,80 €
▶ Commission d'encaissement :	0,05 %
– Minimum	15,30 €
– Maximum	57,80 €

### Remises documentaires<sup>(1)</sup>

▶ Commission de transfert	13,80 €
▶ Commission d'encaissement :	0,20 %
– Minimum	100,00 €
– Maximum	212,30 €
▶ Bon de cession	49,00 €

### Crédits documentaires<sup>(1)</sup>

▶ Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by (perception prorata temporis sur le montant, de l'ouverture jusqu'à la date de validité)	1,25 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais de message	20,00 €
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents présentés)	0,125 %
– Minimum	100,00 €
▶ Commission de transfert des fonds :	
– Jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà de 75 000 €	0,05 %
– Minimum	16,50 €
▶ Acceptation/Engagement de paiement différé (perception prorata temporis)	1,50 % l'an
– Minimum	100,00 €
▶ Frais port sécurisé	35,00 € HT
▶ Commission de modification simple ou de montant, prorogation, émission d'un bon de cession, annulation...	Nous consulter

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires le cas échéant.

(2) Hors frais d'abonnement Banque à Distance, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

# MONÉTIQUE

## SOLUTIONS D'ACCEPTATION<sup>(1)</sup>

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Electronique, Editeur Lecteur de Chèques)
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur Internet de façon sécurisée (Monetico Paiement)

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

Nous consulter

(1) Prestations proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance.

## COMMISSIONS SUR ENCAISSEMENT DES PAIEMENTS

Commission sur encaissement des paiements par carte

Forfait mensuel petit remettant (moins de 1 000 € de flux mensuels)

Option petits montants (transactions de moins de 15 €)

Frais par impayé

Nous consulter  
8,00 €

Nous consulter  
20,00 €

## CARTES

### COTISATIONS ANNUELLES<sup>(2)</sup>

#### Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Business ou CB Visa Business	55,00 €
CB Mastercard Businesscard Executive ou CB Visa Gold Business	132,00 €
CB Mastercard Auto-Entrepreneur	20,00 €
CB Mastercard Professionnel	36,00 €
CB Mastercard Achats Pro, selon plafond de paiement, à partir de	3,50 € par mois
Option supplémentaire (synthèse, statistiques), disponible selon la carte	9,00 €
Carte de dépôt sur automate	9,00 €
Carte Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)	9,00 €

(2) Certaines cartes destinées aux particuliers peuvent être souscrites par certaines catégories de clientèles professionnelles (auto-entrepreneur, association). Les tarifs de ces cartes sont indiqués dans le dépliant tarifaire des particuliers disponible sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) ou dans votre Caisse.

## PAIEMENTS ET RETRAITS – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euros dans l'Espace Économique Européen ou dans la zone euro :

- ▶ Paiement par carte
- ▶ Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du Crédit Mutuel et du CIC
- ▶ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

**GRATUIT**  
**GRATUIT**  
**GRATUIT**

Opérations libellées en devise autre que l'euro

Commission fixe + pourcentage appliqué sur le montant de l'opération :

▶ Dans l'Espace Économique Européen + Suisse :

- Paiement par carte, par paiement
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

0,33 € + 1,00 %  
3,30 € + 1,00 %

▶ Hors Espace Économique Européen et Suisse :

- Paiement par carte, par paiement
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque

0,33 € + 2,50 %  
3,30 € + 2,50 %

Plafonnement, par opération

9,00 €

Frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque, avec carte

9,00 €

## GESTION DES CARTES

Frais d'opposition par le porteur pour perte ou vol	<b>GRATUIT</b>
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	16,10 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	35,10 €
Frais de duplicata de relevé de carte	15,50 €
Refabrication d'une carte	12,50 €
Refabrication d'une carte en urgence	49,00 €
Réédition d'un code confidentiel	5,40 €
Réédition d'un code confidentiel en urgence	49,00 €
Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC	9,00 €
Mise en place d'un plafond exceptionnel au guichet	5,00 €

## BANQUE À DISTANCE

### ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE<sup>(1)</sup> (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

#### CMUT DIRECT

Offre de base, abonnement mensuel :

▶ Service de consultation des documents et contrat, messagerie...	<b>GRATUIT</b>
▶ Service de consultation et de gestion des comptes :	
– CMUT Direct ASSO	3,00 € TTC
– CMUT Direct ASSO Confort	8,30 € TTC
– CMUT Direct PRO	3,00 € HT
– CMUT Direct PRO Confort	8,30 € HT
– CMUT Direct PRO Sérénité	15,45 € HT

Modules complémentaires, abonnement mensuel :

▶ Gestion d'un Groupe de comptes	20,00 € HT
▶ Base tiers (gestion de liste(s) de bénéficiaire(s) de virements ou tirés de LCR)	<b>GRATUIT</b>
– Jusqu'à 100 comptes enregistrés	0,005 € HT
– Au-delà, par compte	5,00 € HT
– Minimum de perception	
▶ Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvements)	<b>GRATUIT</b>
– Jusqu'à 100 mandats	Nous consulter
– Au-delà de 100 mandats	10,00 € HT
▶ Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	

#### SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION ET CERTIFICATS DE SIGNATURE

Service Safetrans :

▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle	15,00 € HT
▶ Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée	7,00 €

Certificats K.Sign Office\*\* ou qualifiés norme eIDAS :

▶ De 1 à 5 certificats, par certificat, par an	53,00 € HT
▶ Au-delà de 5 certificats	Sur devis

#### ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Services, abonnement mensuel :

▶ TWEB (Transferts WEB)	10,00 € HT
▶ Hub Transferts (saisie et gestion de fichiers + transferts) :	
– Mono banque	15,00 € HT
– Multi banques	Cf. services EBICS
– Options complémentaires liées au service multi banques	Nous consulter
▶ EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	40,00 € HT
– Au-delà de 50 comptes	Nous consulter
▶ EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	65,00 € HT
– Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	Nous consulter

(1) Hors frais de connexion et de fournisseur d'accès à Internet et hors commissions liées au traitement des flux.

▶ Télétransmission en direct avec les experts-comptables :	
– De 1 à 5 comptes	26,00 € HT
– De 6 à 20 comptes	38,00 € HT
– De 21 à 50 comptes	55,00 € HT
– De 51 à 100 comptes	80,00 € HT
– De 101 à 200 comptes	100,00 € HT
– Au-delà de 200 comptes	300,00 € HT
Transmission de la banque vers le client, maximum par enregistrement	0,09 € HT
Transmission du client vers la banque, par enregistrement	<b>GRATUIT</b>
Réfection de relevé de compte, par demande	20,00 € HT
<b>TOP INFOS</b>	
Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou mail : Forfait mensuel incluant 10 SMS ou 10 mails par mois	2,00 € HT
▶ Au-delà du forfait :	
– SMS supplémentaire	0,20 € HT
– mail supplémentaire	0,15 € HT

## CRÉDITS.....

### FINANCEMENTS COURT TERME

#### DÉCOUVERT SOUPLESSE PRO

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place	1 % min. 36,00 €
▶ Lors d'une modification	1 % min. 18,00 €
▶ Au réexamen annuel	0,5 % min. 18,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,65 ‰
Commission de confirmation de crédit (définie page 5)	1,00 %
Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)	1,00 %

#### AUTRES DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place	1 % min. 36,00 €
▶ Lors d'une modification ou du réexamen annuel	1 % min. 18,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (définie page 5)	0,65 ‰
Commission de confirmation de crédit (définie page 5)	1,00 %
Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)	1,00 %

#### ESCOMPTE

Intérêts d'escompte	Nous consulter
Minimum d'intérêts perçus par effet	6,50 €
Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €	6,50 €
Commission d'endos	0,60 %
Commission d'usance (si délai > 92 jours)	1,50 %
Frais liés à la gestion des effets	Cf. page 7

## MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Enregistrement de cession de créances professionnelles par la Caisse	
▶ Frais d'enregistrement du bordereau	7,60 €
▶ Frais de suivi des créances cédées, par créance cédée	3,80 €
▶ Frais de notification, par notification	12,75 €
▶ Événements : relance, refus de notification, prorogation	12,75 €
▶ Frais liés aux incidents sur créances cédées : impayé, règlement partiel	12,75 €
▶ Intérêts débiteurs	Nous consulter
Cession de créances professionnelles en garantie, marché de l'agriculture	
▶ Frais de bordereaux (suivi de créances et notifications incluses)	30,00 €

## FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place ou lors d'un avenant	Nous consulter
▶ Lors d'une modification sans avenant	7,30 €
Modularité des crédits	50,00 €
Lettre de relance lors d'un impayé sur prêt	13,50 €
Délivrance d'un décompte	24,45 €

## GARANTIES

### ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉE

Frais d'établissement d'actes, par acte :	
▶ E-caution via CMUT Direct	25,00 € <sup>(1)</sup>
▶ Caution ou garantie simple	
– sur la France	45,00 €
– à l'international	75,00 €
▶ Caution ou garantie complexe, à partir de	145,00 €
Commission forfaitaire d'avenant	40,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel, à partir de	1,50 % <sup>(2)</sup>
▶ Minimum par acte et par trimestre	10,00 €
Frais de mise en jeu	80,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
▶ Acte simple	40,00 €
▶ Acte complexe	95,00 €
Edition manuelle de relevé	27,00 €
Garanties financières des professions réglementées :	
▶ Gestion annuelle de la garantie (perception trimestrielle)	de 0,50 % à 1,50 % <sup>(2)</sup>
▶ Minimum par acte et par trimestre	10,00 €
Frais de message SWIFT, par message	15,00 €

### ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	Nous consulter
Information annuelle des cautions, par lettre (par concours garanti)	15,00 €

(1) Hors frais d'abonnement CMUT Direct, et hors coûts du fournisseur d'accès à Internet et de l'opérateur.

(2) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

## AUTRE SERVICE AUX PROFESSIONNELS.....

### SERVICE E-FACTURES<sup>(1)</sup>

#### SERVICE DE DÉMATÉRIALISATION DE FACTURES ÉMISES OU REÇUES

Niveau de service	LIBERTÉ	STANDARD	PREMIUM
<b>Abonnement mensuel</b>			
Accès permanent au portail e-factures, un à trois utilisateurs identifiés ▶ Utilisateurs supplémentaires par mois	<b>GRATUIT</b>	9,00 € HT 1,00 € HT	50,00 € HT Inclus
<b>Factures clients et fournisseurs</b>			
Frais par facture émise ou reçue dans le mois ▶ jusqu'à 1 000 factures ▶ entre 1 001 et 3 000 factures ▶ au-delà de 3 000 factures ▶ devis non transformé en facture	1,30 € HT  Inclus	0,90 € HT  Inclus	0,75 € HT 0,70 € HT Nous consulter Inclus
Modules ou services complémentaires	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>

(1) Service fourni par EURO-INFORMATION EPITHETE.

#### Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible en Caisse et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance - Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros - Siège social : 4 rue Raiffeisen 67000 STRASBOURG - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, SAS, au capital de 5 000 000 euros dont le siège social est au 4 rue Raiffeisen 67000 Strasbourg, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM Vie Mutuelle, entreprises régies par le code des assurances.

